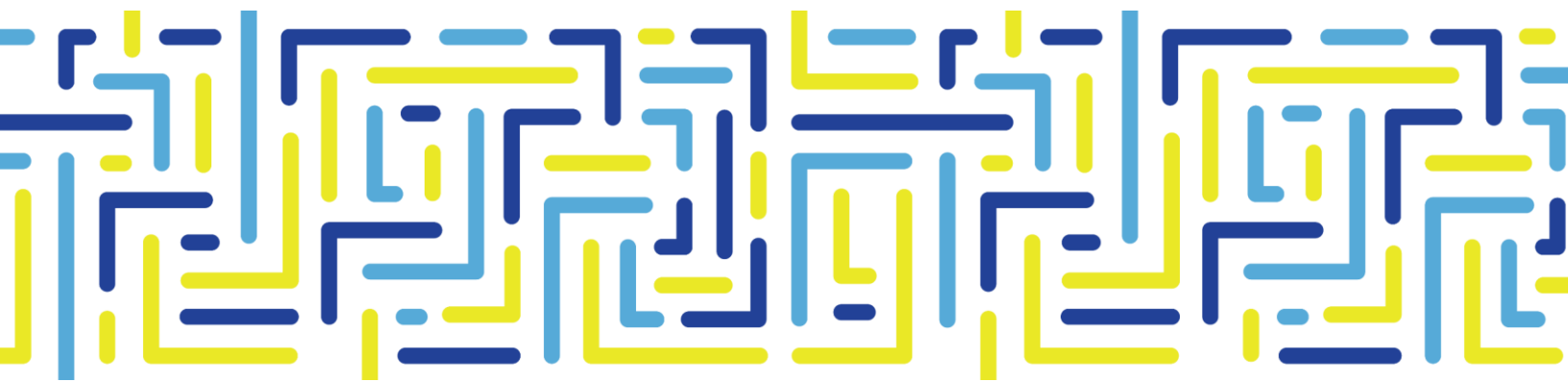




Normes d'accessibilité Canada 2025 à 2026 Plan ministériel

**L'honorable Patty Hajdu, députée
Ministre de l'Emploi et des Familles**



Plan ministériel 2025 à 2026 de Normes d'accessibilité Canada

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada 2025

Numéro au catalogue du gouvernement du Canada AS1-1F-PDF

Numéros internationaux normalisés des publications en série (ISSN) 2563-0407

Normes d'accessibilité Canada vise à répondre aux normes les plus élevés en matière d'accessibilité. Notre objectif est de donner à tous les Canadiens le même accès à nos rapports, quelles que soient leurs capacités techniques ou personnelles.

La présente publication est également disponible [en ligne](#)¹. Pour en obtenir un exemplaire en médias substituts (gros caractères, braille, audiocassette, CD avec fichier audio, disquette avec fichier texte, CD avec fichier texte, ou système DAISY), veuillez [communiquer avec nous en ligne](#)² ou composez le 1-833-854-7628.

Plan ministériel 2025 à 2026 de Normes d'accessibilité Canada : En un coup d'œil

Un Plan ministériel décrit les priorités et les plans d'un ministère ainsi que les coûts connexes pour les 3 prochains exercices.

- [Vision, mission, raison d'être](#)³ et [contexte opérationnel](#)⁴
- [Lettre de mandat du ministre](#)⁵

Priorités de l'organisation

Les priorités absolues de Normes d'accessibilité Canada pour 2025 à 2026 sont les suivantes :

- Élaborer des normes dans les 7 domaines prioritaires de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).⁶ Nous nous engageons à :
 - publier 2 normes
 - soumettre 3 projets de normes à un examen public
 - amorcer l'élaboration d'une nouvelle norme
 - établir 1 nouveau comité technique
 - poursuivre notre soutien aux comités techniques qui font progresser les 13 normes en cours d'élaboration
 - élaborer 1 norme en collaboration avec un autre organisme de normalisation
- Multiplier les possibilités de collaboration. Il s'agira notamment d'étendre et de renforcer nos partenariats avec diverses organisations de personnes en situation de handicap. Cela se fera aux niveaux local, national et international.
- Poursuivre le dialogue avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Renforcer la collaboration avec les entités sous réglementation fédérale ainsi qu'avec l'industrie et les autres intervenants. Nous voulons encourager les organisations à utiliser les normes et les guides techniques et à participer à leur élaboration.
- Fournir un accès public à l'information grâce à notre [Centre d'expertise](#).⁷ Ces informations comprennent, sans s'y limiter :
 - les normes que nous avons publiées et celles en cours d'élaboration

- les résultats des recherches que nous avons financées
- nos guides techniques et des renseignements sur les pratiques exemplaires
- Poursuivre nos efforts de communication avec le public et nous assurer que la communication soit cohérente et se fasse en temps voulu. Nous utiliserons principalement notre site Web, nos réseaux sociaux, des communiqués de presse et notre infolettre trimestrielle aux intervenants.
- Améliorer nos communications en augmentant, entre autres, la visibilité et la promotion de notre participation à des événements et activités publics, en révisant la structure d'information sur notre site Web afin d'améliorer sa présence sur le Web et son accessibilité ; et veiller à ce les besoins de nos utilisateurs soient satisfaits.

Faits saillants

En 2025 et 2026, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) pour Normes d'accessibilité Canada sont de 21 327 716 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris les services internes) est de 58. Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines de Normes d'accessibilité Canada, consultez la [section Dépenses et ressources humaine prévues](#)⁸ du plan complet.

Un résumé des réalisations prévues pour l'organisation en 2025 à 2026 selon son Cadre ministériel des résultats approuvé est présenté ci-dessous. Un Cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'un ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement permettant de mesurer les progrès réalisés en vue d'obtenir ces résultats.

Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité

Dépenses prévues : 15 619 551 \$

Ressources humaines prévues : 40

Résultats ministériels :

- la recherche éclaire la prochaine génération de normes
- des normes d'accessibilité sont en place pour éliminer les obstacles

dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité

- les intervenants participent à l'exécution de notre mandat
- les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont accessibles au public

Nous atteindrons ces résultats comme suit :

- nous publierons 2 normes
- nous soumettrons 3 normes à un examen public
- nous amorcerons l'élaboration d'une nouvelle norme
- nous élaborerons une norme conjointement avec un autre organisme de normalisation
- nous établirons un nouveau comité technique et
- nous poursuivrons notre soutien aux comités techniques qui font progresser les 13 normes en cours d'élaboration

Nous élargirons et renforcerons nos partenariats avec les organisations privées et publics de personnes en situation de handicap aux niveaux local, national et international. Nous continuerons aussi à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour accroître la collaboration à l'endroit des normes d'accessibilité.

Nous faciliterons l'accès du public à l'information par l'intermédiaire de notre [Centre d'expertise](#)⁹. Ces informations comprennent, sans s'y limiter :

- les normes publiées ou les projets de normes qui font l'objet d'un examen public
- les rapports sur les projets de recherche achevés que nous avons financés
- nos guides techniques et des informations sur les pratiques exemplaires

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [les normes d'accessibilité](#)¹⁰ dans le plan complet.

Plan ministériel 2025 à 2026 de Normes d'accessibilité Canada

Sur cette page :

- [Message de la ministre](#)
- [Message du président du conseil d'administration](#)
- [Message du président-directeur général](#)
- [Plans pour assurer la responsabilité essentielle et les services internes](#)
 - [Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État condensé prospectif des opérations](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

Message de la ministre

En tant que nouvelle ministre de l'Emploi et des Familles, je suis honorée d'assumer la responsabilité de promouvoir les possibilités pour tous les Canadiens, y compris les personnes en situation de handicap. Il est essentiel de veiller à ce que chaque Canadien puisse participer pleinement à la société, que ce soit au travail, à la maison ou dans sa communauté, pour favoriser un pays inclusif et prospère.



L'honorable Patty Hajdu, députée
Ministre de l'Emploi et des Familles

L'emploi et l'accessibilité vont de pair. Lorsque nous éliminons les obstacles, nous ouvrons la porte à des possibilités d'emploi significatives, à une plus grande participation économique et à des familles plus fortes. Normes d'accessibilité Canada joue un rôle essentiel dans cet effort en élaborant des normes qui aident à créer des milieux de travail inclusifs et des services accessibles dont bénéficient tous les Canadiens.

Le Plan ministériel pour la période de 2025 à 2026 souligne les efforts significatifs prévus afin d'éliminer les obstacles et promouvoir l'accessibilité. Les Canadiens en situation de handicap mènent ce changement : ils siègent au conseil d'administration de Normes d'accessibilité Canada, font partie de son leadership et de son personnel, ils contribuent leur expertise à l'élaboration de normes, dirigent des recherches novatrices et participent à des examens publics qui façonnent des politiques et ont une incidence directe sur leur vie. Cela reflète le principe fondamental de « Rien sans nous ».

La collaboration est la clé du progrès. Normes d'accessibilité Canada travaille de près avec les organisations de personnes en situation de handicap, les employeurs, les gouvernements et des partenaires internationaux pour élaborer et harmoniser des normes d'accessibilité. Ces efforts appuient directement nos objectifs plus larges d'accroître la participation au marché du travail, de soutenir les familles et de veiller à ce que l'accessibilité soit intégrée dans tous les aspects de la communauté.

La mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* est bien amorcée, et j'ai hâte de travailler avec tous les partenaires pour tirer parti des progrès accomplis. Ensemble, nous bâtissons les fondations d'un avenir plus inclusif et équitable, où tous les Canadiens ont la possibilité de réussir.

Message du président du conseil d'administration

C'est en toute humilité que j'ai eu l'honneur d'accepter, le 25 mars 2024, la nomination au poste de président du conseil d'administration de Normes d'accessibilité Canada.



M. Paul Walsh Président du conseil d'administration

J'ai depuis vu comment l'organisation a su se positionner solidement dans le paysage de l'accessibilité au Canada. Sous l'habile direction de mon prédécesseur, les membres du conseil d'administration ont chapeauté la création de l'organisation. Ils ont aussi établi des assises stables pour notre travail.

C'est ce qui nous permet maintenant d'aborder avec confiance la prochaine étape de notre évolution : apporter un soutien concret à la création d'un Canada sans obstacles.

Grâce à notre plan stratégique comme guide et avec le soutien du conseil d'administration, notre dynamique président-directeur général et toute l'équipe de Normes d'accessibilité Canada sont déjà à pied d'œuvre. En véritables pionniers, nous repoussons les limites de nos normes et faisons progresser l'accessibilité grâce à la recherche et au partage des connaissances et de l'expertise. Largement reconnus, notre leadership et notre crédibilité se démarquent tant au niveau national qu'international.

Il importe de souligner le travail de nos comités techniques. Ils sont composés de Canadiens et de Canadiennes pour qui l'équité, l'accessibilité et l'inclusion font toute la différence. Toutes ces personnes apportent leur expérience et leur expertise pour créer des normes et obtenir des résultats authentiques et réels. Elles veillent à atteindre des résultats qui répondent aux attentes de notre communauté. Nous touchons à tous les aspects de la vie quotidienne – logements, déplacements, communications, technologies, environnement bâti et bien d'autres encore – lorsque nous élaborons des normes qui font tomber les obstacles et renforcent l'équité pour tous.

Mais il ne faut pas se leurrer – il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Nous poursuivrons donc nos efforts : nous consulterons et travaillerons en étroite collaboration avec les personnes en situation de handicap, les communautés de personnes en situation de handicap et d'autres experts dans l'ensemble du pays. Nous nous appuyons sur leur

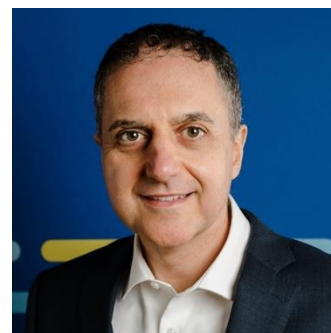
expertise pour élaborer nos normes et faire progresser l'accessibilité.

Je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration et du personnel pour leur contribution, leur dévouement, leur passion et leur désir de servir les Canadiennes et Canadiens. Ils soutiennent chaque jour les efforts déployés par Normes d'accessibilité Canada pour s'acquitter de son important [mandat](#)¹¹. Les progrès réalisés témoignent d'un travail d'équipe uni et d'un engagement soutenu envers l'excellence de la part de toutes les personnes concernées. Impossible de les réaliser sans le soutien des Canadiens!

J'invite donc tous mes concitoyens et concitoyennes, d'un océan à l'autre, à s'impliquer. Aidez-nous à maintenir le cap et à rendre le Canada plus accessible et plus inclusif. Vous pouvez participer à ces changements positifs en formulant des commentaires sur nos normes, en vous joignant à nos comités techniques et en participant à nos assemblées publiques annuelles. Votre voix compte – elle peut aider le Canada à croître, à prospérer et à devenir un pays où les services et les situations sont équitables pour tous.

Message du président-directeur général

Les années à venir s'annoncent bien remplies pour notre organisation. Je tiens toutefois à prendre un moment pour reconnaître le travail incroyable que nous avons accompli jusqu'à présent. Établir des bases solides prend du temps, mais c'est ce qu'il faut pour garantir la durabilité des prochaines étapes, faire une différence et être digne de confiance. Grâce au dévouement du conseil d'administration et des membres de notre personnel, au soutien de notre réseau de partenaires et d'intervenants, et à la sagesse des diverses communautés de personnes en situation de handicap et des experts, nous avons pris le temps de bien faire les choses.



M. Dino Zuppa
Président-directeur général

Aujourd'hui, nous sommes prêts à façonner l'avenir de Normes d'accessibilité Canada et à amorcer un nouveau volet passionnant de croissance et de résultats.

Le travail de fond que nous avons effectué au cours des dernières années se transforme en résultats concrets. Tous ces efforts nous ont permis de nous positionner en tant que pionniers de l'accessibilité. Nous ne nous contentons plus de préparer le terrain ; nous façonnons le paysage de l'élaboration de normes fondées sur l'équité. Les normes et les guides techniques que nous publions, ainsi que les recherches que nous soutenons, constituent désormais des ressources importantes qui influencent la manière dont les gens abordent l'accessibilité tant au niveau national qu'international.

La prochaine étape de notre croissance fera place à la publication de plus de normes. Nous demanderons au public de commenter les projets de nouvelles normes et nous créerons de nouveaux comités techniques.

Mais nous ne nous limitons pas à produire plus de normes ou à financer plus de recherches. Nous visons un changement culturel. L'accessibilité, c'est l'affaire de tous et nous voulons étendre les connaissances qui l'entourent. C'est pourquoi nous offrons gratuitement notre expertise, nos normes et les résultats des recherches que nous finançons sur notre site Web. Nous cherchons toujours à collaborer avec les autres et nous

renforçons nos partenariats avec diverses organisations de personnes en situation de handicap. Nous tenons aussi à étendre notre portée aux échelons local, national et international.

Je veux aussi souligner le dévouement et l'engagement du président et des membres du conseil d'administration. Passionnées, ces 11 personnes guident les conversations sur l'accessibilité, l'inclusion et l'intersectionnalité. Elles veillent à ce que ces idéaux deviennent des réalités fondamentales dans tous les secteurs.

La synergie entre la vision du conseil d'administration, les orientations de l'équipe de direction et le travail des employés donne des résultats. Les mentalités évoluent. Les gens reconnaissent la nécessité d'aller plus loin que les pratiques exemplaires actuelles. Avec vous, nous ferons une différence importante et nous nous rapprocherons d'un Canada où l'accessibilité se réalise « tout naturellement ».

Je suis plus confiant que jamais dans la voie que nous avons tracée. Nous avons prouvé que le fait de préparer le terrain et de faire les choses de la bonne manière mène à l'excellence. Grâce à votre expertise, à votre expérience vécue, à vos connaissances, à votre participation et à votre soutien actif, nous avons l'occasion unique d'intégrer l'accessibilité au Canada et au-delà. Je vous invite à rester motivés, inspirés et prêts à jouer votre rôle alors que nous allons de l'avant. Vous pouvez être à l'avant-garde d'un changement réel et durable. Je sais que le meilleur reste à venir.

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilité essentielle et services internes

- [Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité

Dans la présente section :

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapports depuis l'année dernière](#)

Description

Le cadre ministériel des résultats décrit notre responsabilité :

Normes d'accessibilité Canada vise à reconnaître et à éliminer les obstacles ainsi qu'à prévenir de nouveaux obstacles à l'accessibilité en élaborant et en révisant des normes d'accessibilité dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)¹².

Répercussions sur la qualité de vie

Notre responsabilité essentielle est d'élaborer des normes d'accessibilité. Notre travail touche à de nombreux aspects du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#)¹³ du gouvernement du Canada.

Notre mandat est axé sur les personnes en situation de handicap. Toutes les normes contribuent à la justice et aux droits de la personne pour les personnes en situation de handicap. En effet, nos normes garantissent un traitement égalitaire, équitable et digne pour les personnes en situation de

handicap. Elles garantissent aussi que les personnes en situation de handicap ont un accès égal à tous les biens et services dont bénéficient tous les Canadiens.

Nos normes couvrent de nombreux domaines du cadre de qualité de vie.

- Elles touchent à 2 indicateurs de prospérité :
 - l'emploi
 - le bien-être financier
- Elles touchent à 4 indicateurs dans le domaine de la santé :
 - l'activité physique
 - la santé mentale autoévaluée
 - l'état de santé fonctionnel
 - l'espérance de vie ajustée sur la santé
- Elles touchent à 5 indicateurs dans le domaine de la société :
 - les environnements accessibles
 - la participation à des pratiques culturelles ou religieuses, loisirs ou sport
 - le sentiment d'appartenance à une collectivité locale
 - le sentiment de sens et de but à la vie
 - satisfaction à l'égard de l'emploi du temps
- Elles touchent à 4 indicateurs dans le domaine de l'environnement :
 - la satisfaction à l'égard de l'environnement local
 - des quartiers propices à la marche
 - l'accès au transport en commun
 - les catastrophes naturelles et les situations d'urgence
- Elles touchent à 3 indicateurs dans le domaine de la saine gouvernance :
 - la discrimination et le traitement injuste
 - la satisfaction à l'égard de la vie des personnes en situation de handicap
 - le sentiment de sens et de but à la vie

Tableau 1. Contribution de notre responsabilité essentielle au Cadre de qualité de vie pour le Canada

Le tableau suivant précise comment les normes que nous élaborons contribuent au cadre.

Nom de la norme	Domaine concerné	Indicateurs pertinents
• <u>Emploi</u>¹⁴ • <u>Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle</u>¹⁵ • <u>Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables</u>¹⁶	Prospérité	• Emploi • Bien-être financier
• <u>Espaces extérieurs</u>¹⁷ • <u>Orientation et signalisation</u>¹⁸ • <u>Environnement bâti existant</u>¹⁹ • <u>Acoustique dans l'environnement bâti</u>²⁰ • <u>Conception accessible de l'environnement bâti</u>²¹ • <u>Bâtiments et sites patrimoniaux</u>²² • <u>Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti</u>²³ • <u>Logements accessibles</u>²⁴ • <u>Logements prêts à l'accessibilité</u>²⁵	Santé	• Activité physique • Auto-évaluation de la santé mentale

Nom de la norme	Domaine concerné	Indicateurs pertinents
• <u>Processus d'approvisionnement accessible</u>²⁶ • <u>Exigences en matière d'accessibilité pour les produits et services d'information et de communication</u>²⁷ • <u>Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle</u>²⁸ • <u>Espaces extérieurs</u>²⁹ • <u>Orientation et signalisation</u>³⁰ • <u>Parcours de voyage accessible</u>³¹ • <u>Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti</u>³² • <u>Langage simple</u>³³ • <u>Bâtiments et sites patrimoniaux</u>³⁴ • <u>Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables</u>³⁵ • <u>Environnement bâti existant</u>³⁶ • <u>Logements accessibles</u>³⁷ • <u>Logements prêts à l'accessibilité</u>³⁸	Société	• Environnement s accessibles • Sentiment d'appartenance à une communauté locale • Satisfaction à l'égard de l'emploi du temps
• <u>Espaces extérieurs</u>³⁹ • <u>Orientation et signalisation</u>⁴⁰ • <u>Exigences en matière d'accessibilité pour les produits et services d'information et de communication</u>⁴¹ • <u>Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle</u>⁴² • <u>Évacuations d'urgence (sorties)</u>⁴³ • <u>Mesures d'urgence</u>⁴⁴	Environnement	• Quartiers propices à la marche • Accès au transport en commun • Catastrophes naturelles et situations d'urgence

Nom de la norme	Domaine concerné	Indicateurs pertinents
• Parcours de voyage accessible⁴⁵ • Le tourisme accessible⁴⁶ • Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables⁴⁷ • Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle⁴⁸ • Environnement bâti existant⁴⁹ • Logements accessibles⁵⁰ • Logements prêts à l'accessibilité⁵¹ • Bâtiments et sites patrimoniaux⁵² • Conception accessible des dispositifs interactifs en libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires⁵³	Bonne gouvernance	• Discrimination et traitement injuste

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur :

- les indicateurs ministériels
- les résultats réels des 3 derniers exercices
- les cibles et les dates cibles approuvées en 2025 à 2026 pour l'élaboration de normes

Nous présentons les détails pour chaque résultat ministériel.

Tableau 2 : La recherche éclaire la prochaine génération de normes

Le tableau 2 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous les normes d'accessibilité.

Indicateur de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des rapports de projets de recherche achevés et utilisés par les comités techniques pour élaborer de nouvelles normes ou réviser des normes existantes.	2021 à 2022 : 2022 à 2023 : 2023 à 2024 : Sans objet, nouvel indicateur de rendement	75 %	31 mars 2026

Tableau 3 : Des normes d'accessibilité sont en place pour éliminer les obstacles dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

Le tableau 3 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous les normes d'accessibilité.

Indicateur de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Nombre de normes élaborées ou révisées dans les domaines prioritaires.	2021 à 2022 : 0 2022 à 2023 : 3 2023 à 2024 : 0	2 normes tous les 2 ans	31 mars 2026

Tableau 4 : Les intervenants participent à l'exécution de notre mandat

Le tableau 4 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous les normes d'accessibilité.

Indicateur de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Nombre d'activités organisées pour mobiliser les intervenants.	2021 à 2022 : 16 2022 à 2023 : 16 2023 à 2024 : 16	5 activités par an	31 mars 2026

Tableau 5 : Les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont accessibles au public

Le tableau 5 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous les normes d'accessibilité.

Indicateur de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Nombre de rapports, de pratiques exemplaires, de connaissances spécialisées et de publications sur les normes d'accessibilité rendus publics.	2021 à 2022 : 2022 à 2023 : 2023 à 2024 : Sans objet Nouvel indicateur de rendement	7 rapports et/ou publications par an	31 mars 2026

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information](#)⁵⁴ sur le rendement pour le répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus pour les normes d'accessibilité au cours de l'année fiscale 2025 à 2026.

Résultat ministériel 1 : La recherche éclaire la prochaine génération de normes

Les résultats que nous prévoyons atteindre

La recherche constitue un élément central de notre mandat, car les résultats de recherches éclairent l'élaboration de nos normes. Pour faire avancer la recherche, nous travaillons avec d'autres organisations. Cette collaboration encourage aussi d'autres organisations à adopter les normes que nous élaborons. Pour atteindre ce résultat au cours de l'exercice 2025 à 2026, nous prendrons les mesures suivantes :

- Notre programme de recherche continuera à mettre l'accent sur les sept domaines prioritaires définis dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. De plus, le conseil d'administration définira et approuvera d'autres priorités de recherche. Ces priorités couvriront de nouveaux besoins en matière d'accessibilité. Nous utiliserons les commentaires reçus du public et des intervenants pour établir ces nouvelles priorités.
- Nous rendrons visite à certains organismes de recherche que nous avons financés. Nous pourrions ainsi mieux suivre l'avancement des projets et nous assurer que ces organismes seront en mesure d'atteindre les résultats escomptés.
- Nous lancerons un nouvel appel de propositions pour des projets de recherche sur l'accessibilité. Ce financement servira à mener des projets qui débiteront au cours de l'exercice 2026 à 2027. Nous signerons des ententes de financement avec les demandes retenues.
- Nous fournirons un soutien aux organismes financés afin qu'ils puissent mener à bien leurs projets. Il s'agira notamment de :
 - répondre aux questions les plus courantes
 - fournir des renseignements supplémentaires
 - soutenir leurs processus et leurs outils de préparation de rapports pour bien réaliser leurs projets
- Nous examinerons et évaluerons les rapports de recherche pour les projets achevés entre avril 2021 et mars 2025.
- Nous continuerons à rendre les rapports de recherche achevés disponibles sur demande. Notre site Web héberge le [Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité](#)⁵⁵ qui contient beaucoup de renseignements sur les recherches que notre programme de subventions et de contributions finance. Nous pouvons ainsi partager les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité. Il permet aussi au

public :

- d'en savoir plus sur nos normes et nos projets de recherche financés
- d'obtenir des rapports sur les projets de recherche financés complétés

Résultat ministériel 2 : Des normes d'accessibilité sont en place pour éliminer les obstacles dans les domaines prioritaires

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Nous prendrons les mesures suivantes :

- publier les normes suivantes:
 - [Emploi \(partie 2\)](#)⁵⁶
 - [Logements prêts à l'accessibilité](#)⁵⁷
- procéder à un examen public concernant les normes suivantes:
 - [Orientation et signalisation](#)⁵⁸
 - [Conception et prestation de programmes et de services accessibles \(partie 1\)](#)⁵⁹
 - [Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables](#)⁶⁰
- continuer à soutenir les comités techniques alors qu'ils poursuivent leurs travaux sur les 13 normes suivantes:
 - [Modèle de norme pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la loi canadienne sur l'accessibilité](#)⁶¹
 - [Emploi \(partie 2\)](#)⁶²
 - [Espaces extérieurs](#)⁶³
 - [Évacuations d'urgence \(sorties\)](#)⁶⁴
 - [Orientation et signalisation](#)⁶⁵
 - [Langage simple](#)⁶⁶
 - [Processus d'approvisionnement accessible](#)⁶⁷
 - [Environnement bâti existant](#)⁶⁸
 - [Bâtiments et les sites patrimoniaux](#)⁶⁹
 - [Logements prêts à l'accessibilité](#)⁷⁰
 - [Conception et prestation de programmes et de services accessibles : Prestation de services accessibles](#)⁷¹
 - [Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables](#)⁷²
 - [Parcours de voyage accessible](#)⁷³

- Nous recruterons des membres pour un nouveau comité technique chargé d'élaborer une norme sur le [tourisme accessible](#)⁷⁴.
- Nous développerons conjointement la norme [acoustique dans l'environnement bâti](#)⁷⁵ avec l'*International Codes Council* (ICC).

Résultat ministériel 3 : Les intervenants participent à l'exécution de notre mandat

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Au cours de l'exercice 2025 à 2026, nous augmenterons les possibilités de collaboration. Nous élargirons et renforcerons nos partenariats avec les secteurs privé et public, y compris tous les ordres de gouvernement. Il s'agira aussi d'établir des partenariats avec d'autres organisations locales, nationales et internationales de personnes en situation de handicap.

Nous obtiendrons des résultats par l'intermédiaire des directions énumérées ci-dessous.

1. Relations avec les intervenants

- Nous tiendrons notre assemblée publique annuelle en 2025. Nous inviterons le public à se renseigner sur notre travail. Nous les inviterons également à poser des questions et à en apprendre davantage sur la façon de participer.
- Nous continuerons à participer à des événements nationaux et internationaux. Nous développerons d'autres relations avec des entités de partout au Canada et à l'étranger afin de favoriser les discussions sur l'accessibilité. Cela permettra à notre organisation de mieux se faire connaître à l'échelle nationale et internationale.
- Nous établirons et maintiendrons des partenariats avec d'autres organismes de normalisation. Il s'agit d'organismes nationaux et internationaux. Nous le ferons pour soutenir l'élaboration de nouvelles normes, la révision des normes existantes et la collaboration en matière de recherche.
- Nous maintiendrons et étofferons notre base de données sur nos

intervenants et notre liste d'abonnés à notre infolettre.

- Nous poursuivrons notre dialogue avec les personnes en situation de handicap et d'autres experts. Nous le ferons lors de réunions, de conférences et d'autres événements publics. Ces échanges serviront à :
 - éclairer nos travaux et nos priorités
 - partager des renseignements sur nos travaux et nos progrès
 - encourager les organisations à adopter et à utiliser nos recherches, nos normes et nos guides techniques
- Nous continuerons à nous engager auprès des groupes en quête d'équité, y compris les groupes marginalisés.

Mieux faire connaître nos normes et nos guides techniques publiés.

2. Affaires intergouvernementales

- Nous poursuivrons notre collaboration et nos partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Nous veillerons à améliorer la coordination et la collaboration dans les domaines prioritaires communs. Nous nous engageons à :
 - partager les projets de normes
 - participer à des forums de collaboration et à des réunions d'information
- Nous organiserons des forums de collaboration multilatérale et des réunions d'information avec les provinces et les territoires. Nous le ferons lors de 3 étapes importantes : avant l'élaboration d'une norme, au cours de son élaboration et une fois la norme élaborée.
- Nous rechercherons de nouveaux partenariats pour promouvoir l'utilisation de nos recherches, normes et guides techniques.
- Nous poursuivrons le dialogue avec les communautés autochtones, y compris les organisations autochtones de personnes en situation de handicap et les gouvernements territoriaux.

Résultat ministériel 4 : Les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont accessibles au public

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Au cours de l'exercice 2025 à 2026, nous prendrons des mesures importantes pour étendre notre réseau :

- Nous continuerons à partager de l'information avec le public grâce à notre [Centre d'expertise](#)⁷⁶ et d'autres parties de notre site Web. Nos communiqués de presse et de nos réseaux sociaux serviront aussi à partager des renseignements.
- Nous maintiendrons et mettrons à jour notre [Centre d'expertise](#)⁷⁷. Ce carrefour d'information permet au public :
 - d'obtenir des rapports sur les projets de recherche terminés
 - de découvrir nos normes et nos guides techniques
- Nous continuerons à publier des guides techniques afin d'aider les organisations à appliquer des mesures qui conduisent à l'accessibilité.

Principaux risques

- Le dédoublement de la mobilisation des intervenants entraîne une lassitude à l'égard de la consultation. La collaboration avec les parties en vertu de la *Loi* sera essentielle pour atténuer ce risque. De plus, nous allons :
 - Coordonner les activités de consultation et de sensibilisation avec nos principaux partenaires, y compris ceux qui ont un mandat en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.
 - Continuer à fournir aux intervenants des informations en temps opportuns et de qualité grâce à nos infolettres et nos plateformes numériques accessibles et conviviales, en limitant les contacts inutiles avec les parties prenantes, et en réduisant la fatigue.
- L'incapacité à fournir des services, des produits et des renseignements accessibles au public. Nous atténuerons ce risque en prenant les mesures suivantes :
 - Nous améliorerons l'accessibilité et l'architecture de l'information de notre site Web. Nous veillerons à ce qu'il continue à respecter ou à dépasser les normes pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1 AA. Nous effectuerons donc des audits réguliers de l'accessibilité du matériel en ligne. Nous appliquerons aussi les meilleures pratiques émergentes à notre site.

- Nous communiquerons avec des utilisateurs, en particulier avec les personnes en situation de handicap. Nous recueillerons ainsi des commentaires pour résoudre les problèmes liés à l'accessibilité de nos produits et outils de communication.
- Nous continuerons à fournir activement du contenu dans différents formats. Nous offrirons notamment des services d'interprétation en langue des signes québécoise et en *American Sign Language* pour les contenus à forte valeur ajoutée et les appels à l'action.
- Nous rédigerons les communications externes en langage simple. Nous réduirons le jargon et simplifierons la structure des phrases dans la mesure du possible. Nous continuerons aussi à encourager les membres du personnel à appliquer les principes de base du langage simple. Ils amélioreront ainsi la lisibilité et la compréhension du contenu qu'ils rédigent ou révisent. Pour soutenir ces efforts, nous offrirons des conseils et partagerons les pratiques exemplaires.
- Nous allons revoir les modèles de documents que nous utilisons dans l'organisation pour nous assurer qu'ils respectent les meilleures pratiques d'accessibilité. Nous pourrions ainsi appliquer les normes d'accessibilité et améliorer la cohérence. Nous partagerons des outils et des conseils pour en faciliter l'utilisation. Nous proposerons une formation annuelle sur l'accessibilité des documents et fournirons des conseils sur les pratiques exemplaires.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 6 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à Normes d'accessibilité

Le tableau 6 fournit un résumé des dépenses prévues (en dollars) et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	15 600 952
Équivalents temps plein	40

Des renseignements exhaustifs sur [les ressources financières](#)⁷⁸ et [les ressources humaines](#)⁷⁹ en ce qui concerne le répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

Les principes et les exigences de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)⁸⁰ guident notre travail. Cette loi favorise l'inclusion et la participation de tous les Canadiens. Les personnes en situation de handicap proviennent de différents milieux et il se peut que d'autres aspects de leur identité amplifient leur handicap. Par exemple, une personne en situation de handicap qui est aussi une personne racialisée ou autochtone, ou membre de la communauté 2ELGBTQI+ (personne aux 2 esprits, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer/en questionnement, intersexuée et autres), peut être confrontée à des obstacles supplémentaires. Nous tenons donc à ce que la composition de nos comités techniques soit fidèle à la diversité.

Nous tenons aussi à améliorer la diversité à même notre processus d'élaboration des normes. Nous avons développé une stratégie d'intersectionnalité pour nous aider dans cette démarche. Elle comprend les éléments suivants :

- Nous demandons aux personnes qui demandent un financement pour des projets de recherche d'expliquer comment elles intégreront une analyse de l'intersectionnalité dans la planification et la réalisation de leurs projets. Cette exigence se reflète dans les ententes que les bénéficiaires de financement signent.
- Nous exigeons que les travaux des comités techniques reflètent les besoins de tous les Canadiens qui vivent avec un handicap.
- Nous cherchons à équilibrer la composition des comités techniques afin de garantir la diversité des compétences et de l'expérience vécue.
- Nous exigeons que 30 % des membres des comités techniques soient des experts ayant un handicap ou une expérience vécue.
- Nous exigeons qu'au moins 30 % de tous les membres des comités techniques proviennent de groupes en quête d'équité (2ELGBTQI+, peuples autochtones, femmes et/ou minorités visibles). À l'heure actuelle, plus de 50 % des membres des comités sont des personnes en situation de handicap et 56 % sont des femmes. Nos comités techniques comptent aussi de

nombreuses personnes issues d'autres communautés, notamment ethniques, autochtones, 2ELGBTQI+, de personnes âgées et de jeunes.

- Nous tenons compte de l'intersectionnalité dans le processus d'examen public des projets de norme. Nous invitons tous les participants aux processus d'examen public à répondre des questions facultatives sur l'intersectionnalité.

Il convient également de noter que plus de 30 % de notre personnel et la majorité des membres de notre conseil d'administration ont vécu avec un handicap. Nous continuerons à nous appuyer sur cette inclusivité en prenant les mesures suivantes :

- Nous intégrerons une approche intersectionnelle dans nos communications et nos messages afin de refléter la diversité des expériences et des identités. Nous utiliserons ainsi un langage et des éléments visuels inclusifs qui représentent le genre, la race, l'ethnicité, le handicap, l'âge et d'autres facteurs identitaires.
- Nous examinerons les principaux messages et les campagnes d'information sous l'angle de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) afin de nous assurer qu'ils trouvent un écho auprès de groupes divers et qu'ils leur sont accessibles.
- Nous utiliserons un langage neutre et simple pour rendre notre contenu plus respectueux et assurer l'égalité de l'accès à l'information pour tous les publics.
- Nous fournirons des outils et des méthodes accessibles pour nous assurer que les personnes en situation de handicap peuvent facilement avoir accès à l'information et la comprendre.
- Nous offrirons à nos publics divers moyens de fournir des commentaires sur nos produits et outils de communication afin d'améliorer la communication et de nous assurer que nous rejoignons toute la population de manière efficace.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

Normes d'accessibilité Canada a pris l'engagement de soutenir le

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Plus de renseignements sur l'apport de Normes d'accessibilité Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#)⁸¹.

Répertoire des programmes

Les programmes suivants soutiennent notre responsabilité essentielle, soit les normes d'accessibilité :

- l'élaboration de normes
- la sensibilisation et l'application des connaissances

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour les normes d'accessibilité se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase du GC](#)⁸².

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Normes d'accessibilité Canada a révisé son cadre ministériel des résultats pour tenir compte des changements suivants :

- Nous avons redéfini et simplifié notre responsabilité essentielle comme suit :

Normes d'accessibilité Canada vise à reconnaître et à éliminer les obstacles ainsi qu'à prévenir de nouveaux obstacles à l'accessibilité en élaborant et en révisant des normes d'accessibilité dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)⁸³.

Elle remplace l'ancienne version, beaucoup plus longue : Normes d'accessibilité Canada:

- élabore et révisé les normes d'accessibilité en établissant des comités techniques et en leur fournissant un soutien et des recherches
- fait la promotion, appuie et mène des recherches pour éclairer l'élaboration de normes
- partage des informations avec les organisations et le public

- sur les normes
 - fournit des produits et des services sur les normes
 - fournit les pratiques exemplaires utilisées pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité
 - s'assure que les comités techniques reflètent la diversité. Ils sont composés de personnes en situation de handicap, d'autochtones, de représentants des industries qui doivent respecter les normes lorsque celles-ci deviennent des règlements, et d'autres experts
- Nous avons redéfini le répertoire des programmes. Les 2 programmes sont :
 - l'élaboration de normes
 - la sensibilisation et l'application des connaissances
- Nous avons redéfini l'indicateur de rendement pour le résultat ministériel 1 : La recherche éclaire la prochaine génération de normes. Le nouvel indicateur de rendement est le « Le pourcentage de rapports de projets de recherche terminés que les comités techniques ont utilisé pour élaborer de nouvelles normes ou réviser les normes existantes ». Auparavant, l'indicateur se rapportait au pourcentage de financement investi.
- Nous avons introduit un nouvel indicateur de rendement pour le résultat ministériel 4 : les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont accessibles au public. Il s'agit du nombre de rapports et autres publications qui présentent des pratiques exemplaires et une expertise sur les normes d'accessibilité qui sont accessibles au public.

Services internes

Dans la présente section :

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance
- services de communication
- services juridiques
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion des finances
- services de gestion de l'information
- services de technologie de l'information
- services de gestion des biens immobiliers
- services de gestion du matériel
- services de gestion des acquisitions

Plans visant à atteindre les cibles

Cette section présente les mesures prévues par l'organisation pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes. Normes d'accessibilité Canada prévoit d'atteindre les résultats suivants :

- Améliorer la gestion des ressources humaines. Nous tenons à ce que Normes d'accessibilité Canada devienne la référence en matière de diversité, d'inclusion et d'accessibilité. Nous utiliserons les résultats de l'enquête auprès des employés et d'autres commentaires des employés pour apporter des améliorations dans l'ensemble de l'organisation. Ces améliorations aideront à garantir un environnement de travail sûr et sain.
- Améliorer la reconnaissance et le perfectionnement professionnel des membres du personnel. Nous poserons des gestes pour favoriser l'épanouissement et le sentiment d'appartenance des employés. En tant que petite organisation, il convient de reconnaître la contribution des membres du personnel et de leur offrir des occasions de perfectionnement professionnel afin de faire progresser leur carrière.
- Maintenir d'une expérience sans obstacles pour le personnel et les visiteurs. Nos bureaux servent désormais de référence en

accessibilité au sein du gouvernement fédéral. Nous veillerons à ce que nos bureaux continuent à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

- Améliorer de l'efficacité de nos communications. Nous y parviendrons en prenant les mesures suivantes :
 - Nous améliorerons notre présence sur le Web de même que l'accessibilité de notre site Web. Pour y arriver, nous prendrons les mesures suivantes :
 - mettre en œuvre les recommandations issues d'une évaluation de l'expérience des utilisateurs du site Web en 2024
 - réorganiser le contenu et améliorer la navigation
 - fournir un meilleur accès aux normes et aux pratiques exemplaires
 - ajouter d'une nouvelle fonction de connexion des utilisateurs pour répondre à des besoins divers
 - Nous étendrons encore plus notre portée dans les réseaux sociaux. Nous ciblerons des publics qui se trouvent à l'extérieur de nos cercles d'abonnés habituels.
 - Nous examinerons et mettrons régulièrement à jour le contenu de notre site Web. Nous tenons à ce qu'il soit actuel, organisé et qu'il réponde aux normes d'accessibilité. Nous continuerons à proposer des formats téléchargeables.
 - Nous soutiendrons les équipes internes dans leur travail d'élaboration et de mise en œuvre d'un nouveau plan qui vise à atteindre un plus grand nombre de publics et d'intervenants. Nous améliorerons aussi nos outils d'évaluation des communications afin d'en retirer plus de renseignements à mettre en valeur.
 - Nous augmenterons notre participation aux réunions interministérielles fédérales pour :
 - partager les pratiques exemplaires et les enseignements tirés
 - souligner les réussites et fournir des informations
 - établir des relations avec d'autres ministères
 - Nous améliorerons les communications internes grâce à :
 - des communications claires, cohérentes et efficaces dans

- l'ensemble de l'organisation
- des outils mieux adaptés pour répondre à l'évolution des besoins (le bulletin trimestriel des salariés et le bulletin mensuel, par exemple)
- de nouveaux moyens d'encourager :
 - la collaboration entre toutes les équipes
 - le partage des connaissances, des ressources et des réussites
 - l'établissement d'une main-d'œuvre plus connectée et mieux informée

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 7 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 7 fournit un résumé des dépenses prévues (en dollars) et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	5 693 557
Équivalents temps plein	18

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#)⁸⁴ et [les ressources humaines](#)⁸⁵ en ce qui concerne le répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones

Les ministères du gouvernement canadien doivent attendre l'objectif d'attribuer au moins 5 % de la valeur totale de leurs contrats à des entreprises autochtones chaque année. Cet engagement doit être pleinement mis en œuvre d'ici la fin de l'année 2024 à 2025.

Nous avons établi un plan qui utilise les outils à notre disposition pour atteindre l'exigence de 5 %. Le plan comprend les mesures suivantes :

- Nous utiliserons le répertoire des entreprises autochtones du gouvernement pour repérer les entreprises susceptibles de pouvoir fournir ce dont nous avons besoin.

- Nous continuerons à publier des appels d'offres sur la plateforme gouvernementale AchatsCanada.
- Nous inviterons les entreprises autochtones à soumettre des offres lorsque nous achèterons des biens ou des services.
- Nous clarifierons nos besoins en matière d'achat et ciblerons les entreprises autochtones qui ont la capacité de répondre à nos exigences.

Tableau 8 : Pourcentage de contrats attribués ou qu'il est prévu d'attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 8 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que le ministère a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultat réel de 2023 à 2024	Résultat prévu pour 2024 à 2025	Résultat projeté pour 2025 à 2026
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	s/o	5 %	5 %

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues par Normes d'accessibilité Canada pour les 3 prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2025 à 2026 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans la présente section :

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État condensé prospectif des opérations](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues de le ministère de 2022 à 2023 à 2027 à 2028.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 9 : Sommaire des dépenses de 3 exercices pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Le tableau 9 indique la somme d'argent dépensée par Normes d'accessibilité Canada au cours des 3 derniers exercices pour s'acquitter de la responsabilité essentielle et assurer la prestation de ses services internes. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilité essentielle et services internes	Dépenses réelles de 2022 à 2023	Dépenses réelles de 2023 à 2024	Dépenses prévues pour 2024 à 2025
Normes d'accessibilité	14 404 001	16 552 026	15 894 062
Total partiel	14 404 001	16 552 026	15 894 062
Services internes	4 662 600	5 037 179	5 928 256
Total	19 066 601	21 589 205	21 822 318

Analyse des dépenses des 3 derniers exercices

Les dépenses ont augmenté chaque année fiscale jusqu'en 2023 à 2024, à mesure que nous accélérions nos activités. Chaque exercice financier suivant a donné lieu à une utilisation plus efficace de nos ressources. Nos ressources ont atteint un état stable. En nous fondant sur notre structure organisationnelle et nos processus internes améliorés, nous prévoyons une utilisation efficace de nos ressources financières de façon continue.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#)⁸⁶.

Tableau 10 : Dépenses prévues au cours des 3 prochains exercices pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Le tableau 10 indique la somme que Normes d'accessibilité Canada prévoit dépenser au cours des 3 prochains exercices pour s'acquitter de la responsabilité essentielle et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilité essentielle et services internes	Dépenses prévues pour 2025 à 2026	Dépenses prévues pour 2026 à 2027	Dépenses prévues pour 2027 à 2028
Normes d'accessibilité	15 600 952	15 600 952	15 600 952
Total partiel	15 600 952	15 600 952	15 600 952
Services internes	5 693 557	5 693 557	5 693 557
Total	21 294 509	21 294 509	21 294 509

Analyse des dépenses des 3 prochains exercices

Nos ressources ont atteint un état stable. En nous fondant sur notre structure organisationnelle et nos processus internes améliorés, nous prévoyons une utilisation efficace de nos ressources financières de façon continue.

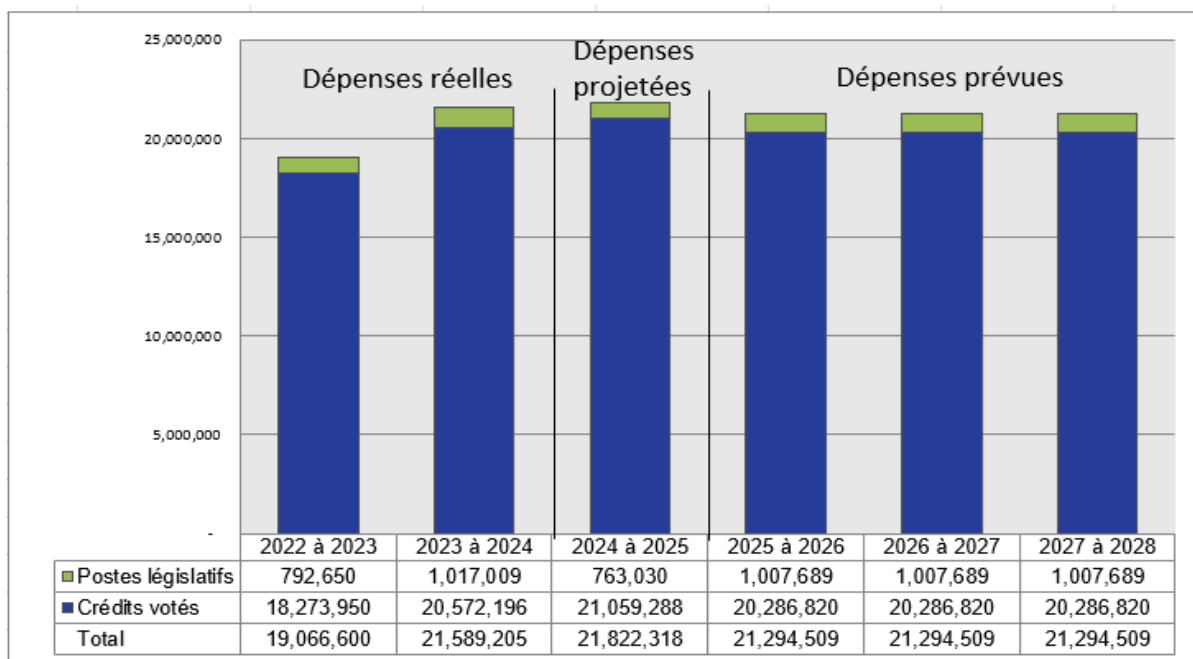
Des [renseignements financiers plus détaillés des dépenses prévues](#)⁸⁷ se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à la responsabilité essentielle et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et les dépenses du gouvernement du Canada](#)⁸⁸.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices (en dollars)

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif approuvé du ministère de 2022 à 2023 jusqu'à 2027 à 2028.



Financement crédits votés et postes législatifs (en dollars)

Exercice	Total	Crédits votés	Postes législatif
2022 à 2023	19 066 600	18 273 950	792 650
2023 à 2024	21 589 205	20 572 196	1 017 009
2024 à 2025	21 822 318	21 059 288	763 030
2025 à 2026	21 294 509	20 286 820	1 007 689
2026 à 2027	21 294 509	20 286 820	1 007 689
2027 à 2028	21 294 509	20 286 820	1 007 689

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Notre financement est demeuré constant au cours des 5 dernières années, à la suite de l'augmentation réussie de nos activités. À l'avenir, nos dépenses législatives devraient augmenter conformément à notre structure de dotation.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels de Normes d'accessibilité Canada, consultez le [Budget principal des dépenses de 2025 à 2026](#)⁸⁹.

État condensé prospectif des opérations

L'état condensé prospectif des opérations donne un aperçu des opérations de Normes d'accessibilité Canada de 2024 à 2025 et 2025 à 2026.

Tableau 11 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)

Le tableau 11 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2024 à 2025 à 2025 à 2026. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats prévus pour 2024 à 2025	Résultats projetés pour 2025 à 2026	Différence (projetés moins prévus)
Total des dépenses	22 801 447	22 315 443	(486 004)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant financement du gouvernement et les transferts	22 801 447	22 315 443	(486 004)

Un [état des résultats prospectif et des notes connexes pour 2025 à 2026](#)⁹⁰ plus détaillés, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le site Web de Normes d'accessibilité Canada.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère de 2022 à 2023 jusqu'à 2027 à 2028.

Tableau 12 : Ressources humaines réelles pour la responsabilité essentielle et les services internes

Le tableau 12 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associés à la responsabilité essentielle et aux services internes de Normes d'accessibilité Canada pour les 3 derniers exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilité essentielle et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2022 à 2023	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023 à 2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus pour 2024 à 2025
Normes d'accessibilité	35	39	42
Total partiel	35	39	42
Services internes	22	24	19
Total	57	63	61

Analyse des ressources humaines des 3 derniers exercices

Nous prévoyons une diminution des équivalents temps plein (ETP) pour les services internes en raison de réorganisations internes qui ont permis de réaliser des gains d'efficience, ce qui nous permet de nous concentrer davantage sur le financement de notre responsabilité essentielle.

Tableau 13 Sommaire de la planification des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes

Le tableau 13 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour la responsabilité essentielle et les services internes de Normes d'accessibilité Canada prévus au cours des 3 prochains exercices.

Responsabilité essentielle et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2025 à 2026	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026 à 2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027 à 2028
Normes d'accessibilité	40	40	40
Total partiel	40	40	40
Services internes	18	18	18
Total	58	58	58

Renseignements ministériels

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Patty Hajdu, députée

Administrateur général : M. Dino Zuppa, président-directeur général

Président du conseil d'administration : M. Paul Walsh

Portefeuille ministériel : Ministre de l'Emploi et des Familles

Instrument habilitant : [*Loi canadienne sur l'accessibilité*](#)⁹¹

Année constitution ou de création : 2019

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale :

Normes d'accessibilité Canada
320, boulevard Saint-Joseph, bureau 246
Gatineau (QC) J8Y 3Y8

Numéro de téléphone : 1-833-854-7628

Service de relais vidéo (SRV) : 1-833-854-7628

Adresse courriel : info.accessibility.standards-normes.accessibilite.info@canada.gc.ca

Site Web : <https://accessibilite.canada.ca>⁹²

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur notre site Web de Normes d'accessibilité Canada :

- [Détails sur les programmes de paiement de transfert](#)⁹³
- [Analyse comparative entre les sexes Plus 2025 à 2026](#)⁹⁴

Des renseignements sur la stratégie ministérielle de développement durable de Normes d'accessibilité Canada sont disponibles sur le [site Web](#)⁹⁵.

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel de Normes d'accessibilité Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)⁹⁶.

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (Gender-based Analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique une approche sensible au genre et à la diversité dans le cadre de notre travail. Tenir compte de tous les facteurs identitaires qui se recoupent dans le cadre de l'ACS Plus, et pas seulement du sexe et du genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital ; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers ; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une *loi* de crédits. La *loi* précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (indigenous business)

Organisation qui, aux fins de l'annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement chaque année au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#)⁹⁷.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures

travaillées par une personne, divisées par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de 3 ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2025 à 2026, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le dernier discours du Trône.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes de fin d'ouvrage

¹ Plan ministériel de Normes d'accessibilité Canada 2025 à 2026, <https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2025-2026>.

² Normes d'accessibilité Canada, « Formulaire de contact de Normes d'accessibilité Canada », <https://accessibilite.canada.ca/contactez-nous#form>.

³ Normes d'accessibilité Canada, « Notre vision, notre mission et nos valeurs », [Notre vision, notre mission et nos valeurs - Normes d'accessibilité Canada](#).

⁴ Normes d'accessibilité Canada, « À propos de nous », <https://accessibilite.canada.ca/a-propos-de-nous>.

⁵ Gouvernement du Canada, « Lettre de mandate du Premier ministre du Canada, Le très honorable Mark Carney », <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2025/05/21/lettre-de-mandat>

⁶ Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, c 0, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html>.

⁷ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.

⁸ Normes d'accessibilité Canada, « Plan ministériel 2025 2026 », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2025-2026>.

⁹ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.

¹⁰ Normes d'accessibilité Canada, « Plan ministériel 2025 2026 », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2025-2026>.

¹¹ Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>.

¹² Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>.

¹³ Statistique Canada, « Cadre de qualité de vie pour le Canada », <https://www160.statcan.gc.ca/about-apropos-fra.htm>.

¹⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1.1 : 2024 : L'emploi », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1.1>.

¹⁵ Normes d'accessibilité Canada, « Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2>.

-
- ¹⁶ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 : Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2>.
- ¹⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.1 : Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.1>.
- ¹⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.4 : Orientation et signalisation », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4>.
- ¹⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.6 : Environnement bâti existant - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.6>.
- ²⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ACS-2.5\ICC 118 : L'acoustique dans l'environnement bâti », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.5>.
- ²¹ Normes d'accessibilité Canada, « CSA/ASC B651 – Conception accessible pour l'environnement bâti », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#CSA1>.
- ²² Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC-2.7 : Les bâtiments et les sites patrimoniaux », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.7>.
- ²³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.3 : Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti: Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3>.
- ²⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CSA/ASC B652 : Logements accessibles », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#CSA3>.
- ²⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC-2.8 : Logements prêts à l'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.8>.
- ²⁶ Normes d'accessibilité du Canada, « CAN/ASC-4.1 : Approvisionnement accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/achat-biens-services-installations#s4.1>.
- ²⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-EN301549:2024 – Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.1>.
- ²⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2.2 – Partie 2 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2>.
- ²⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.1 : Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.1>.

- ³⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.4 : Orientation et signalisation », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4>.
- ³¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-7.1 : Parcours de voyage accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7.1>.
- ³² Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.3 : Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti : Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3>.
- ³³ Normes d'accessibilité du Canada, « CAN-ASC-3.1 : Langage simple », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3.1>.
- ³⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.7 : Les bâtiments et les sites patrimoniaux », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.7>.
- ³⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 : Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2>.
- ³⁶ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.6 : Environnement bâti existant - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.6>.
- ³⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CSA-ASC B652 – Logements accessibles », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#CSA3>.
- ³⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.8 : Logements prêts à l'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.8>.
- ³⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.1 : Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.1>.
- ⁴⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.4 : Orientation et signalisation », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4>.
- ⁴¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-EN301549:2024 – Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.1%20>.
- ⁴² Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2.2 – Partie 2 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle, <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2>.
- ⁴³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.2 : Évacuations d'urgence (sorties) » <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2>.
- ⁴⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.1 : Les mesures d'urgence », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.1>.

- ⁴⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-7.1 : Parcours de voyage accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7.1>.
- ⁴⁶ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.3 : Le tourisme accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.3>.
- ⁴⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 : Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2>.
- ⁴⁸ Normes d'accessibilité Canada, « Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2>.
- ⁴⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.6 Environnement bâti existant - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.6>.
- ⁵⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CSA-ASC B652 : Logements accessibles », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#CSA3>.
- ⁵¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC-2.8 : Logements prêts à l'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.8>.
- ⁵² Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.7 : Les bâtiments et les sites patrimoniaux », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.7>.
- ⁵³ Normes d'accessibilité Canada et Groupe CSA, « CSA/ASC B651.2 : Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires », <https://www.csagroup.org/wp-content/uploads/2430259.pdf>.
- ⁵⁴ Gouvernement du Canada, « Infographie pour Normes d'accessibilité Canada – Résultats », InfoBase du GC, [InfoBase du GC - Infographie pour Normes d'accessibilité Canada](#).
- ⁵⁵ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.
- ⁵⁶ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1.1 : 2024 : L'emploi », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1.1>.
- ⁵⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC-2.8 : Logements prêts à l'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.8>.
- ⁵⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.4 : Orientation et signalisation », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4>.
- ⁵⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2.1 - Partie 1 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles : Prestation de services accessibles – Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.1>.

⁶⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 : Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2>.

⁶¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.3 : Modèle de norme pour l'environnement bâti : Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3>.

⁶² Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1.1 : 2024 : L'emploi », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1.1>.

⁶³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.1 : Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.1>.

⁶⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC-2.2 : Évacuations d'urgence (sorties) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2>.

⁶⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.4 : Orientation et signalisation », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4>.

⁶⁶ Normes d'accessibilité du Canada, « CAN-ASC-3.1 : Langage simple », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3.1>.

⁶⁷ Normes d'accessibilité du Canada, « CAN/ASC-4.1 : Approvisionnement accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/achat-biens-services-installations#s4.1>.

⁶⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.6 : Environnement bâti existant - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.6>.

⁶⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.7 : Les bâtiments et les sites patrimoniaux », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.7>.

⁷⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC-2.8 : Logements prêts à l'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.8>.

⁷¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2.1 - Partie 1 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles : Prestation de services accessibles – Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.1>.

⁷² Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 : Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2>.

⁷³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-7.1 : Parcours de voyage accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7.1>.

- ⁷⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.3 : Le tourisme accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.3>.
- ⁷⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ACS-2.5\ICC 118 : L'acoustique dans l'environnement bâti », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.5>.
- ⁷⁶ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.
- ⁷⁷ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.
- ⁷⁸ Gouvernement du Canada, « Infographie pour Normes d'accessibilité Canada – onglet Finances », InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/financial>.
- ⁷⁹ Gouvernement du Canada, « Infographie pour Normes d'accessibilité Canada – onglet Personnel », InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/people>.
- ⁸⁰ Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>.
- ⁸¹ Normes d'accessibilité Canada, « Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027 », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/strategie-ministerielle-de-developpement-durable-2023-2027>.
- ⁸² Gouvernement du Canada, « Infographie pour Normes d'accessibilité Canada – onglet Résultats », InfoBase du GC <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/results>.
- ⁸³ Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>.
- ⁸⁴ Gouvernement du Canada, « Infographie pour Normes d'accessibilité Canada – onglet Finances », InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/financial>.
- ⁸⁵ Gouvernement du Canada, « Infographie pour Normes d'accessibilité Canada – onglet Personnel », InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/people>.
- ⁸⁶ Gouvernement du Canada, « Infographie pour Normes d'accessibilité Canada – onglet Finances », InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/financial>.

⁸⁷ Gouvernement du Canada, « Infographie pour Normes d'accessibilité Canada – onglet Finances », InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/financial>.

⁸⁸ Gouvernement du Canada, « Budgets et dépenses du gouvernement du Canada », <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/budgets-depenses.html>.

⁸⁹ Gouvernement du Canada, « Plan de dépenses du gouvernement et Budget principal des dépenses », <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>.

⁹⁰ Normes d'accessibilité Canada, « État des résultats condensé prospectif - Plan ministériel 2025 à 2026 », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2025-2026/etat-des-resultats-prospectif-2025-2026>.

⁹¹ Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>.

⁹² Normes d'accessibilité Canada (site Web), <https://accessibilite.canada.ca/>.

⁹³ Normes d'accessibilité Canada, « Détails concernant le programme de paiements de transfert », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2025-2026/details-programme-paiements-transfert-2025-2026>.

⁹⁴ Normes d'accessibilité Canada, « Plan ministériel 2025-2026 pour l'analyse comparative entre les sexes Plus », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2025-2026/lanalyse-comparative-entre-les-sexes-plus-2025-2026>.

⁹⁵ Normes d'accessibilité Canada, « Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027 », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/strategie-ministerielle-de-developpement-durable-2023-2027>.

⁹⁶ Ministère des Finances du Canada, « Rapport sur les dépenses fiscales fédérales », <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>.

⁹⁷ Gouvernement du Canada, Répertoire des entreprises autochtones, [Inscription au Répertoire des entreprises autochtones](#).